

# Monoxyde de carbone

## Pour les utilisateurs du propane



Canadian Propane Association  
Association canadienne du propane

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et insipide. Tous les appareils à combustible représentent un danger d'intoxication au CO s'ils ne sont pas correctement installés, utilisés, ventilés et entretenus.

Dans les maisons et autres espaces clos, le CO est très dangereux et peut rendre malade. Dans les cas les plus graves, l'intoxication au CO peut causer des dommages au cerveau, voire la mort.

L'intoxication au CO provoque notamment les symptômes suivants: maux de tête, essoufflement, étourdissements, somnolence, larmolement ou douleurs aux yeux, confusion, nausées et fatigue.

Même une petite quantité de CO peut être dangereuse dans un espace clos, comme celui d'une maison, d'un garage, d'un véhicule, d'un chalet, d'un bateau, d'un véhicule récréatif ou d'une tente. Les enfants, les personnes souffrant de maladies cardiaques ou respiratoires et les personnes âgées y sont particulièrement sensibles et en ressentent les effets plus rapidement.

### Pour réduire les risques d'intoxication au monoxyde de carbone:

- Faites vérifier annuellement par un technicien qualifié vos appareils au propane et les systèmes de ventilation connexes.
- Assurez-vous que les lieux soient adéquatement ventilés pour permettre un apport suffisant d'oxygène et favoriser ainsi une bonne combustion.
- Installez un détecteur de CO à chaque étage de votre maison.
- N'utilisez jamais un barbecue dans un espace clos.
- N'utilisez jamais un four ou un poêle au propane pour chauffer un espace, et n'utilisez jamais un radiateur portatif au propane à l'intérieur s'il n'est pas conçu et approuvé à cette fin.
- Demeurez attentif aux signes environnementaux : odeur anormale de brûlé, air vicié ou malsain, humidité qui apparaît de façon anormale sur les murs ou les fenêtres, suie qui se forme sur l'équipement au propane ou flamme jaune sur le bec du brûleur. Si l'un ou l'autre de ces signes est détecté, éteignez l'appareil et consultez un professionnel agréé.



### Installation et entretien des appareils

L'installation, l'inspection, la réparation et l'entretien des appareils doivent être confiés à un technicien de service qualifié.

- Faites vérifier vos appareils au propane et votre système avant le début de chaque saison de chauffage.
- Utilisez et entretenez vos appareils conformément aux directives. Lisez et suivez le manuel d'instructions du fabricant.
- Assurez-vous que les événements intérieurs et extérieurs ainsi que les conduits d'entrée d'air de chacun de vos appareils ne sont pas rouillés ou bloqués et qu'ils sont ouverts ou allumés.
- Dégagez un espace autour de vos appareils pour permettre une meilleure circulation d'air et une combustion optimale.
- N'essayez pas de modifier ou de réparer les vannes, régulateurs, connecteurs, boutons de commande ou autres pièces de vos appareils ou de votre réservoir.
- Apprenez comment fermer l'alimentation en propane de vos appareils.

Tel: (613) 683.2270 Email: [info@propane.ca](mailto:info@propane.ca)

Web: [propane.ca](http://propane.ca) Twitter: [@canadapropane](https://twitter.com/canadapropane)

# **Monoxyde de carbone**

## *Pour les utilisateurs du propane*



Canadian  
Propane  
Association

Association  
canadienne  
du propane

### **Si on soupçonne la présence de monoxyde de carbone dans l'air ou si quelqu'un présente des symptômes d'intoxication au CO :**

- Quittez immédiatement les lieux et composez le 911.
- S'il est possible de le faire en toute sécurité, ouvrez des fenêtres et éteignez tout appareil que vous soupçonnez d'être à l'origine de la fuite de CO.
- Appelez votre fournisseur de propane ou un technicien de service qualifié; ils pourront vérifier les niveaux de CO ainsi que votre équipement au propane.

### **Achat d'appareils au propane et de détecteurs de monoxyde de carbone**

Lorsque vous magasinez des appareils au propane ou des détecteurs de monoxyde de carbone, demandez toujours si le produit est certifié par un organisme reconnu dans la province où il sera utilisé, comme l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC). Suivez également les instructions du fabricant pour l'installation et l'entretien.



### **Vous rénovez ?**

Si vous faites l'acquisition d'un nouvel appareil à combustible ou apportez des changements au système de ventilation de votre maison, notamment en ajoutant de nouvelles fenêtres ou en isolant davantage, consultez un technicien de service qualifié.

Les changements que vous faites peuvent avoir une incidence sur le fonctionnement et la ventilation des appareils en place.

**Tel:** (613) 683.2270 **Email:** [info@propane.ca](mailto:info@propane.ca)

**Web:** [propane.ca](http://propane.ca) **Twitter:** [@canadapropane](https://twitter.com/canadapropane)